Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203640-20251211-DELIB202571-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 20 H les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 4 décembre 2025qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	GODET Pascal	BOTREL Marie-Claire
LUCAS Dominique	GUDEMARD Bruno	GUILLEMOT Jean-Claude
LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc	KERJEAN Nathalie
PELHATRE Michel	THOMAS François	PICOUAYS Jacqueline
BERNAY Marie-Hélène	LEMAITRE Fabrice	YVART Didier

Absents Excusés :

- Madame RAULT Annie pouvoir à Monsieur LE PROVOST Guy
- Madame AMBROISE Fabienne pouvoir à Monsieur FOURE Jean-Luc
- Monsieur MAILLARD Rémi pouvoir à Madame BOTREL Marie-Claire
- Madame LEMONNIER Rosanna
- Madame CAYET Laurette pouvoir à Monsieur THOMAS François
- Madame BRIAND Marie

Secrétaire de séance : Madame KERJEAN Nathalie

Membres en exercice : 21
Membres présents : 15
Membres votants : 19

PERSONNEL

Question 8-2025-71
Apprentissage
Madame le Maire expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Madame le Maire rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Il vous est proposé :

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, 1 contrat d'apprentissage :

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203640-20251211-DELIB202571-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

- Niveau BAC PRO, pour un poste en alternance dans le domaine des espaces verts.
- Définition du poste :

70% du travail portera sur des travaux d'entretien des espaces verts : tonte, désherbage, débroussaillage, taille arbustes, taille de haies, arrosage ; 15 % sur de la création : maçonnerie, plantation, création de pelouse et 15 % sera sur des travaux plus polyvalents hors espaces verts (nettoyage, voirie, mécanique)

➢ D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dispositif, le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis.

Pour : 19

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents
Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à
la Préfecture de Saint Brieuc.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Suzanne LEBRETON

MAIRIE de TRELIVAN 22 (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Nathalie KERJEAN

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr